



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
Procès-verbal de la séance du
Conseil Municipal du 3 décembre 2020 à 19h00 /
2020ko abenduaren 3ko biltzarra, arratseko 19ak
Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

| Date de la convocation / deialdiaren data | Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua | Nombre de présents / Hor zirenak |
|---|---|----------------------------------|
| 27 novembre 2020 / 2020ko azaroaren 27a | 27 | 22 |

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Fabien LARROQUET, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Joana IRIGARAY (ek) à Gorka TABERNA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Sébastien GALARD, Nicolas DANEL

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

M. le Maire ouvre la séance à 19H00.

Avant de commencer, il souhaiterait rendre hommage à M. Andde Luberriaga et à son épouse Martta qui nous ont quitté en quelques jours d'intervalle. Il ne va pas leur expliquer ce qu'a fait Andde Luberriaga, ni qui il était. Il a été Maire d'Ascain de 1977 à 2001, il a été Conseiller Départemental, c'est quelqu'un qui a marqué son époque, notre village, ne serait-ce que par les réalisations qu'il a faites durant ses divers mandats ; c'étaient des réalisations vraiment impactantes pour le village : le parc des sports de Kiroleta, la Maison de Retraite, la rénovation du centre bourg etc... il ne va pas faire la liste de tout ce qu'il a fait, il a également été un grand défenseur de la langue basque. C'est un Maire qui a aussi marqué par sa personnalité ; M. le Maire souhaiterait lui rendre un hommage fervent ce soir : il s'est fait tout seul, il a eu un parcours personnel remarquable avec une progression sociale et dans sa vie professionnelle, tout le temps en augmentation ; puis au milieu de sa vie il devenu le Maire d'Ascain, Ascain qui était son village, dont il était totalement amoureux.

M. le Maire invite donc l'assistance à se lever et respecter une minute de silence en hommage à M. Andde Luberriaga.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2020 / 2020ko irailaren 29ko Herriko Kontseiluaren aktaren onarpena
Adopté à l'unanimité

2020-60 Subventions 2020 aux associations / Elkarteendako 2020ko diru laguntzak

Mme Clavenad propose, suite à la Commission des Finances du 26 novembre 2020, d'octroyer les subventions communales de l'exercice 2020 aux associations suivantes qui ont formulé une demande et fourni les justificatifs demandés :

| ASSOCIATIONS | Subvention proposée |
|--|---------------------|
| Ikasleak | 1 200 € |
| APE école publique | 1 000 € |
| APEL Ste Marie subvention exceptionnelle | 3 000 € |

Mme Clavenad explique que l'APEL Ste Marie n'a pas pu organiser de manifestations cette année à cause des mesures liées au contexte sanitaire de la COVID19 et la subvention qui leur est allouée exceptionnellement les aidera à rénover un tapis de sol sur une aire de jeux qui est condamnée car le tapis n'a pu être réparé. Pour l'APE école publique, ils ont été aussi au-delà de leur demande pour leur permettre d'acquérir les équipements nécessaires pour les enfants.

Mme Luberrriaga annonce que son groupe s'abstiendra pour Ikasleak pour rester dans ce qu'ils avaient dit avant, vu qu'ils avaient demandé 1 500 € et qu'ils ont eu 1 200 €, mais ils voteront pour les subventions APE et APEL puisque cela va dans le sens de ce qu'ils avaient dit la dernière fois.

Adopté à l'unanimité pour les subventions accordées à l'APE et l'APEL et adopté par 21 voix pour et 3 abstentions pour la subvention à Ikasleak (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

2020-61 Acquisition d'une parcelle de terrain à Nausienea/Nausieneako lur zati baten erostea

M. le Maire informe que, suite à des négociations qui avaient été engagées avec les nouveaux propriétaires de la maison Nausienea située au centre village, un accord a été trouvé pour qu'ils revendent à la commune une partie de leur terrain.

Il s'agit d'une parcelle classée en zone UE du PLU, cadastrée section AO n° 456 et d'une surface de 297 m².

Le montant négocié avec les propriétaires s'élève à 28 000 €.

De par sa situation en plein cœur du bourg, ce terrain présente un grand intérêt pour la commune. Le règlement du PLU n'y autorise que des projets d'intérêt collectif.

Il est proposé au conseil municipal l'acquisition de cette parcelle de terrain aux conditions exposées, d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'achat, sachant que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

M. Savatier demande quels sont les projets envisagés sur cette parcelle.

M. le Maire explique que pour le moment, il n'y a pas de projet précis : la priorité de cette opportunité était d'acquérir ce terrain pour la commune vu la situation ; ensuite, plusieurs projets peuvent être envisagés sur ce terrain qui est quand même restreint ; il est pour l'instant en UE, donc cela limite les choses ; ce qu'il propose aux élus, c'est qu'à partir du moment où ce terrain fait vraiment partie intégrante du village, c'est qu'ils en discutent entre eux pour savoir ce que l'on peut en faire, qu'est-ce qui serait le plus utile pour Ascaïn ; cela peut aller vulgairement de quelques places de parking à un jardin paysager, des jeux pour enfants. Pour l'instant rien n'a été décidé, ils sont ouverts à tous les projets ; ils pourraient par exemple, comme suggérait Maddalen, faire intervenir les écoles pour avoir des projets auxquels ils ne pensent pas. Il pense que le principal était d'acquérir ce terrain à un prix relativement modeste et ensuite aux élus de décider ce qu'ils veulent en faire. Il pense que les idées ne manqueront pas. C'est petit, mais remarquablement bien placé.

Adopté à l'unanimité

2020-62 Adoption du règlement de voirie communale/Herriko bideen araudiaren onartzea

M. Giraldi expose que le règlement de voirie communale est un document spécialement élaboré pour une commune, applicable sur ses voies communales et concerne exclusivement la protection du domaine public routier communal hors et en agglomération. Il rend applicable, d'une part, des décisions relevant de la compétence du maire, d'autre part, les dispositions relatives aux travaux affectant le sol et le sous-sol des voies communales, déterminées par le conseil municipal ; il est le document communal de référence en matière de délivrance des permissions de voirie.

Bien que l'adoption d'un règlement de voirie communale soit facultative pour les communes, se doter d'un tel document présente certains avantages.

Il s'agit essentiellement :

- d'avoir un document complet informant le public des dispositions à respecter ;

- d'éviter au Maire d'avoir à se prononcer au cas par cas pour chaque demande d'autorisation d'occupation du domaine public ;
- de formaliser, uniformiser et réglementer l'occupation privative du domaine public routier communal par un particulier, un concessionnaire ou un propriétaire de réseaux ;

Sa finalité est de gérer et préserver le patrimoine routier communal, bien commun, dans une logique d'équité entre occupants/utilisateurs et de sécurité.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement de la voirie communale qui sera mis en ligne sur le site internet communal et tenu à disposition du public en Mairie. Il sera fait référence au règlement pour tout arrêté municipal ou toute délibération traitant de sujets en lien avec le règlement. Par la suite, il pourra être procédé à une révision simple ou une modification du règlement par de nouvelles délibérations, ceci après consultation de la Commission Travaux si l'importance des changements le justifie.

M. Taberna : gu araudiarekin, begi onez ikusten dugu arautzea herriko lanak, hori ez da arazoa ; lan komisioan aipatu ginuen erreziklajaren arazoa, ikusi dugu ere hori gehitua izana dela, 'matériel inerte' behar direla ahal direlarik erreziklatu eta bertzenaz behar direla decheterira eraman eta hori kontutan hartua izan da eta hori begi onez ikusten dugu. Aldiz, aipatzen ginuen ere herriko etxean edo herriko herrian lanean ari diren langileek frantsez araudiak errespeta dezaten sozial eta sekuritateko mailan eta hori ez dakit behar bada parte batean aipatzen da, ez dakit zuzen eta gu printzipioz gaki gira xuri bozkatzerat, araudi guzia bezala, eta baliatuz ikustera ean deneri pentsatua den. Ils voient d'un bon œil le principe de légiférer tous travaux au niveau de la municipalité, que les riverains aient connaissance de ce à quoi ils s'engagent, maintenant ils auront la possibilité de le voir sur le site. En commission, ils avaient parlé des recyclages des matières inertes, cela a été pris en compte, ça les satisfait, et aussi que les remblais soient mis dans des endroits appropriés comme les déchetteries qui correspondent. En revanche, ils avaient aussi parlé des ouvriers qui travaillaient dans la commune, qui viennent de l'extérieur, et ils voulaient qu'ils soient assujettis aux mêmes règles sociales et de sécurité françaises ; peut-être que cela apparait dans d'autres rubriques, c'est une question qu'ils posent, car ils n'ont pas su le trouver. Ils pensaient par exemple à la pose de la fibre par ERT, comme évoqué en commission, et ils avaient de la peine pour les ouvriers qui travaillaient pour cette entreprise-là. Ce n'est pas l'origine de l'entreprise qui est portugaise qui est en cause, mais s'ils doivent travailler sur Ascain, qu'ils travaillent dans des conditions adéquates. Il ne sait pas si cela a été pris en compte.

M. Giraldi remarque que ces entreprises étrangères ont répondu à des appels d'offres qui doivent en principe faire référence aux règlements en vigueur.

M. Jolimou de Haraneder ajoute que c'est une question qui regarde les employeurs.

M. Taberna remarque qu'avec les dérégulations de l'économie, il va y en avoir de plus en plus. Au moins que la Commune le mentionne noir sur blanc et ainsi elle se décharge, elle dit de cette manière : « ce n'est pas nous, on ne cautionne pas cette façon d'agir ». Le système veut qu'on le permette mais la municipalité en tant que telle n'assume pas cette façon de procéder. Cela nous couvre moralement. Ainsi, il y aurait à redire sur les horaires, sur les conditions de sécurité des travailleurs sur les routes départementales qui travaillaient dans des trous protégés par un plot, sans fermeture de circulation. C'était dangereux pour eux et pour les automobilistes. Ils ont travaillé ainsi devant tout le monde, y compris les agents de la sécurité, personne n'est intervenu. Donc, le système couvre l'entreprise. En revanche, pour les entreprises d'ici, il y aura beaucoup de papiers à remplir... les gens commencent à se rendre compte de ces faits-là. Selon qui on est, il y a deux poids, deux mesures.

Mme Clavenad suggère que c'est peut-être dans les clauses des appels d'offres qu'il faut mettre cela en avant.

M. Mouhica relève que c'est la maîtrise d'ouvrage qui est normalement responsable dans ce cas de figure et là, on est dans un schéma européen, et quoique l'on inscrive, à son avis cela sera compliqué. Il faudrait peut-être juste faire un rappel à la maîtrise d'ouvrage.

M. Talazac ajoute que tout cela relève aussi de l'Inspection du Travail.

M. Taberna observe qu'il y a quand même un souci, car le responsable des travaux à la Commune avait été les voir pour des non respects de la réglementation. La mairie a fait l'effort d'aller voir cette entreprise, donc il n'y a pas que lui qui le dit.

M. Jolimon se souvient que c'était aussi parce que l'entreprise avait laissé des trous, etc...

M. Taberna répète que c'est sur le côté moral de la mairie, il serait le Maire, il serait rassuré que ce soit écrit sur le règlement, il aura fait son travail, ensuite le système est ce qu'il est.

M. Celaya remarque qu'avant d'envoyer l'arrêté de circulation en mairie, il est marqué tout ce qui doit être fait : mettre les feux, les règles de sécurité routière etc... pour l'entreprise en question, les Gendarmes se sont arrêtés plusieurs fois, ils les ont fait arrêter le chantier pendant quelques jours : il n'y avait pas de sécurité, ni rien du tout.

Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY)

2020-63 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal/ Herriko Kontseiluaren arautegiaren onarmena

M. le Maire rappelle que dans les Communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation (art. L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du Conseil Municipal.

Les dispositions du règlement intérieur ne doivent pas contrevenir aux règles fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le règlement intérieur est adopté par délibération du Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Ce projet de règlement a été communiqué à tous les élus, cela a été également vu en Commission Générale. Ils ont essayé de tenir compte des diverses remarques des oppositions.

M. Savatier le remercie d'avoir prévu une Commission Générale pour les consulter. Azkaine Bai avait deux propositions qui ont été intégrées : les 'questions orales' que l'on ne pouvait pas limiter à une par groupe car c'est un droit individuel de chaque conseiller municipal, donc ça c'est bien intégré ; il y a une deuxième proposition qui a aussi été intégrée, c'est de 'renforcer le droit d'amendement' en permettant effectivement aux groupes de soumettre par écrit avant conseil municipal une proposition d'amendement. En revanche, il y avait deux propositions qu'Azkaine Bai avait évoquées en Commission Générale et ils voulaient savoir ce qu'ils en pensaient : la première c'était sur les conditions de participation citoyenne dans la démocratie participative, et la deuxième c'était l'association des élus minoritaires concernant les marchés publics.

M. le Maire répond que pour les marchés publics, il souhaite que cela reste en l'état tel que c'était jusqu'à présent ; quant à la participation du public lors des conseils municipaux, comme il l'avait dit en Commission Générale, il ne trouve pas cela judicieux, ce serait la porte ouverte à éventuellement des dérives ; l'équipe municipale en place est suffisamment à l'écoute, avec maintenant les moyens de communication qu'ils ont instaurés pour que chaque citoyen puisse s'exprimer, pose les questions qu'il veut, contester etc... il y aura toujours des réponses qui seront fournies. En séance plénière, le Maire se déclare contre l'intervention du public par exemple comme ils l'avaient évoqué. C'est son opinion et celle de son équipe. Ils ont aussi tenu compte d'un certain nombre de choses qu'ils avaient proposées en particulier certaines propositions d'ANTICOR, ils ont fait pour le mieux. Il pense que c'est un règlement qui tient la route et qui pourra être respecté tout à fait correctement, il l'espère, dans les prochaines années.

Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY)

2020-64 Annulation partielle de loyers à Zubiondo/Zubiondoko alokairuen zati baliogabetzea

Mme Clavenad informe que, par courrier du 4 novembre dernier, M. Luc LEGRAND s'est adressé à la mairie pour une demande de suspension de ses loyers pour le local qu'il occupe à Zubiondo depuis avril 2020 afin d'y exercer une activité d'armurier. Ainsi, un bail a été signé le 15 avril 2020 avec la mairie et un titre de recettes global de 2 975 € TTC a été émis pour l'année 2020.

En effet, afin d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à son installation, M. Legrand devait au préalable être titulaire d'un bail ; il a dû ensuite investir des sommes importantes, pour la sécurisation du local notamment (grilles de protection, système d'alarme, etc...).

Or, son commerce, classé comme non essentiel, n'a pas pu encore ouvrir à cause des délais pour obtenir les autorisations administratives, puis des mesures édictées dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19.

Malgré tout, M. Legrand s'est déjà acquitté d'une grande partie des loyers dus mais demande un geste à la mairie pour le reste à payer, soit 991 € TTC, du fait des investissements réalisés et de l'absence totale de recettes pour cette année, son activité n'ayant pas pu encore démarrer.

Il est proposé au conseil municipal d'annuler une partie du loyer 2020 dû par M. Legrand et ce, à hauteur du reste à percevoir, soit 991 € TTC.

Pour information, la mairie avait été aussi destinataire d'une demande collective des entreprises locataires de Zubiondo. Cette demande ne pouvait pas être prise en compte sous cette forme collective ; donc, un courrier a été adressé à chacun, leur indiquant de faire des demandes individuelles en faisant part de leurs pertes, manque de recettes ou situation. Il leur avait été laissé un délai jusqu'au 31 octobre 2020. Il n'y a eu aucune demande, sauf celle de M. Legrand. Il faut savoir que les loyers à Zubiondo sont très bas, et que certaines entreprises ont continué à fonctionner pendant le confinement.

Adopté à l'unanimité

2020-65 Adhésion au contrat d'assurance CNP/SOFAXIS garantissant le risque personnel/CNP – SOFAXIS langileen arriskuak bermatzen dituen asurantzaren hitzarmenaren sartzea

Mme Clavenad propose d'adopter la délibération suivante :

Le Maire rappelle au Conseil les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Par délibération en date du 12 septembre 2019, la Commune d'Ascaïn a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de plus de 30 fonctionnaires.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire.

La proposition de la CNP qui pourrait être retenue est la suivante :

1) Agents titulaires et stagiaires immatriculés à la CNRACL :

Décès + accident du travail et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie + maladie de longue durée + maternité avec franchise de 15 jours par arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire : 6,95% (4,94 % sur 2017-2020).

2) Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires :

Accident du travail + grave maladie + maternité + maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire : 0,9 % (1,00 % sur 2017-2020).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

Le contrat aurait une durée de 5 ans avec maintien des taux sur 3 ans (révision possible au-delà).

Il faut savoir que l'augmentation du taux est assez importante mais elle est due à une sinistralité générale sur l'ensemble des communes adhérentes et non seulement des agents d'Ascaïn sachant qu'en 2019 la cotisation a été inférieure aux remboursements à la commune par l'assurance.

Adopté à l'unanimité

2020-66 Signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour la mission de fonction d'inspection/Ikuskaritzaren betekizun karguarentzat Centre de Gestion-ekin hitzarmen baten izenpetzea

Mme Clavenad rapporte : comme le prévoit le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) est devenue obligatoire dans toute collectivité.

Cette fonction d'inspection consiste à :

- vérifier les conditions d'application de la réglementation
- proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels

Il est possible de confier cette fonction, par convention, au Centre de Gestion. Les conditions et modalités d'intervention sont fixées dans la convention d'inspection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié et à signer la convention proposée en annexe.

M. Mouhica demande quel est le fonctionnement actuel par rapport à cette fonction ? Est-ce qu'aujourd'hui c'est en sous-traitance ?

Il lui est répondu que pour le moment, personne n'assure cette mission ; par le passé, le Centre de Gestion avait été sollicité pour le projet de restructuration de centre technique municipal : on leur avait demandé les normes d'hygiène et sécurité à respecter pour les agents communaux. Ils étaient venus sur place voir l'ancien dépôt communal et avaient établi un rapport, mais cela se faisait à la demande, ce n'était pas formalisé par une convention. En dehors de cela, il n'y a pas eu d'autre mission de ce type.

Adopté à l'unanimité

2020-67 Actualisation des tarifs des régies municipales / Herriko Etxeko kudeantzako prezioen eguneraketa

Mme Clavenad informe que certains tarifs des régies municipales destinées à encaisser les recettes de la commune n'ont connu aucune évolution depuis plusieurs années et nécessitent d'être réactualisés. Les nouveaux tarifs s'appliqueraient à compter du 1er janvier 2021. Ces tarifs ont été vus en Commission des Finances du 26 novembre 2020. Il s'agit des régies municipales suivantes :

| Régie Municipale de la Piscine | Tarif actuel | Proposition |
|---------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Entrée enfant : | 1,60 € | 1,70 € |
| Entrée Adulte : | 2,60 € | 2,80 € |
| Abonnement Enfant : | 13,00 € | 14,00 € |
| Abonnement Adulte : | 23,00 € | 24,00 € |
| Cours de natation (10 leçons) | 90,00 € | 100,00 € |
| Cours aquagym 1h | 10,00 € | 12,00 € |

| Bâtiments communaux | Tarif actuel | Proposition |
|---|--------------|-----------------|
| Bil Toki | 110,00 € | 200,00 € |
| Terminen Muga | 75,00 € | 100,00 € |
| Salle Polyvalente | 165,00 € | 200,00 € |
| Salle Conseil | 33,00 € | 50,00 € |
| Kirol : Caution | 500,00 € | 500,00 € |
| Kirol : 1 jour | 220,00 € | 240,00 € |
| Kirol : 2 jours | 330,00 € | 350,00 € |
| Petit chapiteau 64 m ² : 1 jour | 275,00 € | 275,00 € |
| Tables et bancs jusqu'à 3 tables et 6 bancs | 6,00 € | 8,00 € |
| Tables et bancs au-delà | 12,00 € | 12,00 € |

| Régie Mur à gauche | Tarif actuel | Proposition |
|--|--------------|----------------|
| Horaires jour | 11,00 € | 12,00 € |
| Horaires nuit | 14,00 € | 15,00 € |
| Abonnement 7 heures de nuit | 88,00 € | 90,00 € |
| Abonnement 7 heures de jour | 66,00 € | 68,00 € |
| Régie Bibliothèque | Tarif actuel | Proposition |
| Cotisation annuelle | 7,00 € | 10,00 € |
| Cotisation du 1er septembre au 31 décembre | 3,00 € | 5,00 € |
| Enfant de - de 15 ans, chômeurs, étudiants | Gratuit | Gratuit |
| Vacanciers - d'un mois | 2,00 € | 5,00 € |
| Vacanciers + d'un mois | 5,00 € | 10,00 € |
| Caution Vacanciers | 30,00 € | 30,00 € |

| Régie Marché | Tarif actuel | Proposition |
|-----------------------------------|--------------|-------------|
| Trimestre 0 à 5 m | 39,00 € | 40,00 € |
| Tarif Saisonnier par jour 0 à 5 m | 7,50 € | 8,00 € |
| Tarif Saisonnier 2 mois 0 à 5 m | 60,00 € | 70,00 € |
| Tarif Saisonnier 3 mois 0 à 5 m | 75,00 € | 80,00 € |

Mme Clavenad souligne que les augmentations sont assez limitées à part sur les locations sur les salles communales car effectivement, il y a une augmentation importante au niveau des énergies, de la réfection, des entretiens etc... donc, c'est sur les bâtiments communaux qu'ont été faites les augmentations les plus importantes. Pour le marché, comme évoqué en commission, elle s'était renseignée auprès des communes de Sare et de Saint Pée, et Ascain est largement en dessous des tarifs. Les autres sont à des tarifications au mètre qui vont de 3 à 4 €/mètre/jour alors qu'Ascain, il s'agit de tarifs trimestriels qui vont de 39 € jusqu'à 3 mètres. Là, on passerait à des emplacements de 0 à 5 mètres suivant un plan qui a été réalisé avec des emplacements répertoriés et numérotés. Donc les tarifs ont été un peu augmentés mais pour des emplacements plus grands. Pour toutes les régies concernant les cantines, centres de loisirs, garderies, le choix a été fait de ne pas les augmenter.

M. Isasa déclare que leur groupe va voter contre ces augmentations car dans la conjoncture actuelle il y aurait un effet psychologique néfaste, vu ce que l'on vit en ce moment et, concernant les

bâtiments communaux, il y a une forte augmentation comme Bil Toki qui passe de 110 à 200 € sachant que Kirol est à 240 €, c'est pense-t'il, un peu excessif.

Mme Luberriaga ajoute que la différence entre les deux salles n'est plus assez significative car à Kiroleta, il y a tout. Cette augmentation à 200 € pour Bil Toki est excessive vu qu'elle est utilisée surtout par les Azkaindar, ce n'est pas quelque chose de commercial, c'est un service rendu à la population. Donc, une augmentation de 100 % c'est excessif et c'est pourquoi ils voteront contre.

Mme Clavenad précise qu'il n'y a pas que les privés, c'est aussi pour les formations, les organismes etc.... cela reste gratuit pour les associations, les tarifs étaient très bas, c'était sous-estimé avant plutôt que surestimé maintenant.

M. Isasa demande s'il n'est pas possible d'avoir deux tarifs : un pour les particuliers d'Ascain et un pour les professionnels.

M. Mouhica ajoute que tout a déjà été dit sur la conjoncture, il pense que cela serait un mauvais signe et il n'est pas sûr que les retombées soient si importantes que cela. S'il y a des professionnels qui viennent lui aussi pense qu'il faudrait d'autres tarifs. Si on fait partie d'une association, il croit savoir que l'on a possibilité d'avoir la salle. Si on augmente de 100 € pour Bil Toki, tout le monde va avoir un ami dans une association, il passera par le biais d'une association pour ne pas payer.

Il lui est répondu qu'il y a eu parfois des tentatives de passer par ce biais, mais on demande aux associations le but de l'utilisation, s'il s'agit d'une AG ou une réunion de l'association, on le voit vite.

M. Mouhica pensait que ce serait une année blanche, un peu compliquée, de même pour les entrées enfant pour la piscine, en passant de 1,60 € à 1,70 €.... Cette année, on aurait pu s'en passer.

M. le Maire remarque que ces tarifs n'ont pas bougé depuis plusieurs années ; de plus, de par le COVID, par définition la salle ne peut pas être utilisée. Ces augmentations s'appliqueront après le COVID et ont vocation à ne pas changer pour des années.

Mme Clavenad précise que ce sont les tarifs concernant le loisir, le festif, ce que l'on peut considérer comme 'non essentiel' qui ont évolué ; pour tout ce qui est 'essentiel' comme les cantines, centre de loisirs, garderies, il y a 0 € d'augmentation. Ce n'est pas parce que ce sont des bâtiments communaux que l'électricité, l'eau n'augmentent pas etc..., c'est simplement une mesure de gestion ; cela s'applique en 2021 et pas en 2020, on est en dessous des tarifs de beaucoup de communes.

M Taberna : gure aldetik ere, pixkat aipatu izan den bezala Didiek eta bere taldeak, guk ere ez dugu uste aurten urte ona denik uparazteko prezioak eta sustut 'les bâtiments communaux' aipatzen baita, pixkat upatze hori handia da gure iduriko, jakinik maiz lokal horiek nork baliatzen duen eta apartamenduan bizi den jendeak, erran nahi baitu ahal guttien duen jende batek. Imaginatzen ahal gira bestak antolatzen diren eta apartemenduten zailtasunak baditugula eta jende hori baliatuko luke gehienik holako sala, beraz ahal gutti duen jende hori hoinbertze uparaztea tarifa, gure iduriko ez da ongi etorria. Beraz, guk xuri bozkatuko dugu. Grosso modo, pour revenir sur ce que disait Didier et son groupe d'opposition, il leur semble aussi que cette année est compliquée, donc des augmentations cette année ne sont pas les bienvenues ; surtout, les bâtiments communaux là où il y a le plus d'augmentations, il leur semble que ce sont surtout des gens qui habitent dans des appartements qui vont les utiliser et forcément, ce ne sont pas les gens qui ont le plus d'argent. Car, quand on a la chance d'habiter dans des maisons, on peut accueillir les gens à la maison, c'est plus facile. Donc, ce n'est peut-être pas judicieux que les bâtiments communaux augmentent autant cette année-ci et que l'on fasse buter ces gens qui habitent en appartement, donc forcément avec moins de moyens, de profiter de belles salles qui sont cossues pour pouvoir faire des communions, des réunions de famille qu'ils ne pourront pas faire dans des appartements. Donc, ils voteront blanc.

Adopté par 18 voix pour, 3 voix contre (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA) et 3 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY)

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non préemption) :

| Date | Surface/Bien | Prix | Lieu | PLU |
|------------|---|----------------------|--------------------------|-----|
| 27/10/2020 | Maison 160 m ² sur terrain 1 448 m ² | 680 000 € + 28 000 € | Xetabe Baita | UD |
| 04/11/2020 | Maison 128 m ² sur terrain 512 m ² | 657 000 € + 17 000 € | Bourg | UB |
| 12/11/2020 | Maison 240 m ² sur terrain 928 m ² | 380 000 € | Esnaur | UD |
| 13/11/2020 | Maison 150 m ² sur terrain 683 m ² | 601 125 € +37 750 € | Rue Ernest Fourneau | UB |
| 20/11/2020 | Local activité 117 m ² | 166 800 €+12 009 € | Lanzelai | UYi |
| 24/11/2020 | Maison 160 m ² sur terrain 1 200 m ² | 875 000 € | Xinxurrenea | UC |
| 24/11/2020 | Local professionnel 30 m ² | 145 000 € | Bourg | UB |
| 25/11/2020 | Maison 256m ² sur terrain 1016m ² | 810 000 € + 40 000 € | Chemin de la Tourterelle | UC |
| 25/11/2020 | Maison 120 m ² sur terrain 885 m ² | 510 000€ | Akaldegia | UC |
| 25/11/2020 | Appt 40 m ² | 180 000 € | Chemin des Carrières | UD |
| 25/11/2020 | Partie hangar 60 m ² sur terrain 17 m ² | 11 800 € | Etxegaraia | UDd |
| 25/11/2020 | Maison 200 m ² sur terrain 1 139 m ² | 525 000 € | Tipulenea | UC |

Questions diverses / Bestelako galderak :

Groupe Azkaine Bai :

1- Euskararen aldeko politika publikoa : Herriko Etxeko Euskararen aldeko politika publikoa zehazten ahal duzue?

1- Politiques publiques en faveur de l'Euskara : pouvez-vous préciser les politiques publiques de la mairie d'Ascaïn en faveur de l'Euskara ?

Gorka Taberna contextualise : gaur abenduaren 3ak gira, Xabieren Eguna. Xabier beraz, da Saindu bat, Elizakola edo Papakola erabaki baizuen bere garaian. Jakin behar da Xabier, Nafarroako Saindu Nagusia dela, hor besta dute eta guretako pertsona exemplera bat da. 1949 geroztik Eusko Hizkuntzak erabaki zuen Xabier Egunarekin, Euskararen Egun Internazionala izanen zela, jakinik eta Xabier, Xinan, Jesuita baizen, Iñazio Loiolarekin Jesuiten korporazioa sortu baizuten eta berak Xinan zen du zen bere misio lanean ; eta bere azken hitzak hizkuntz ezezagun batean aritu zen eta iduriz euzkara zen hizkuntz hori. Jakin behar da bere familia euskalduna zuela eta bere gutunak denak hizkuntz hortan idazten zituela. Beraz, biziki lotua zen bere ama hizkuntzari. Kontestu hortan, jakin nahi nuke Herriko Etxeak zer hizkuntz politikoa plantan ezarriko zuen. Gero, badu bertze alde bat, hori da abertzale gisa, Xabier familia Jatxukoa, Garazi ondokoa beraz, eta bere ama Baztandarra zen. Eta Javier Gaztelua bisitatu izan zairete denak, familia hori dotorre hortan babestu zuen Nafarroko errexuma. Eta azken buruka bere anaiak eta bere aitak, Amaiurren egin zuten, beraz abertzale gisa. Eta Xabier hiltzen Portuges gisa, ez zuen gehio onartu Kastillanoen nozionalitatea hartzea, Portuges hil zen. Abertzale gisa, guretako importantea da Xabieren irudia ; badu 500 urte ari direla gure subiranotasuna babestu nahia eta berak eta bere familia hortari buruz gaki ziren. Pour contextualiser un peu la question d'Azkaine Bai, il faut savoir qu'aujourd'hui 3 décembre c'est Saint François Xavier, qui est très connu par les catholiques pour être un Saint, c'est le Pape qui l'avait décidé. Pour les Basques, c'est un personnage important, parce qu'il a été créateur des Jésuites avec Saint Ignace de Loyola ; il faut avoir visité la basilique de Loyola et le château de Javier pour savoir de quoi on parle. Par le biais de sa famille il était bascophone et il s'avère que quand il est décédé en Chine, où il était en mission avec les Jésuites, il parlait une langue que personne ne connaissait. Il s'avère que c'était le basque. Donc, en 1949, Eusko Hizkuntza avait décidé que Xabier allait être le basque universel parce que c'était un personnage qui correspondait à ce que le basque devait être dans le monde. C'est pour cela que tous les 3 décembre, on se souvient de Xabier et surtout de son amour pour sa langue et c'est ainsi qu'ils demandent au maire ce qu'ils comptent faire en politique linguistique pour

l'Euskara. Autre anecdote plus personnelle : en tant qu'Abertzale, Xabier était aussi un personnage important : son père était originaire de Jatxou, à côté de Saint Jean Pied de Port, et cette famille a tout le temps défendu la souveraineté de son peuple au sein du Royaume de Navarre ; à Amaiur, ses frères et son père avaient défendu la couronne contre les Castillans. Il faut savoir que Xabier était décédé en tant que Portugais, il n'avait jamais accepté d'être Castillan. Donc, en tant qu'Abertzale, cela fait 500 ans que l'on se battait pour sa souveraineté, donc forcément c'est un personnage qui leur tient à cœur. Il revient à sa question d'origine : que comptent-ils faire pour l'euskara ?

Mme Leizagoyen répond : guk ere euskaraz bizi nahi dugu, ez bakarrik euskaraz mintzatu ; beraz Herriko Etxeak pasatu du Elkargoarekin Hobekuntza Kontratu bat. Hobekuntza Kontratu hortan langile batzuk parte hatzen dute euskara ikasteko, mintzatzeko eta idazteko. Hor badira lan egiten dutenak Herriko Etxean, beste batzuk ama eskoletan, beraz helburua da Azkaindarrei elebidun zerbitzu bat eskaintzea. Eta ere bai, hor gira bi astez Eukaraldian eta aurten Herriko Etxeak parte hartzen du kanpo arigune gisa. Beste aldetik ere, hor ari gira Euskal Kultur Erakundearekin hitzarmen bat idazten justuki haien programazioa baliatzeko hemen Azkainen, erran nahi du ere gure kultura bultzatu. Ere bai, berriz harremanetan gehiago sartu gara Bertsularien Laguna elkartearekin lan bat eramateko urte osoan ; janeko badugu bertsulari eskola bat haurrentzat eta nahi dugu bertso saio bat antolatu Azkainen, bada jada data bat finkatua. Lan bat egiten dugu ere bai, komunikazioan euskara erabiltzea ahal dugun bezin bat edozoin komunikazioan, bideko panoetan, gure gutunetan, liburuxketan... benetan nahi dugu euskaraz bizi, euskaraz mintzatu. Idekiak gara proposamena guziei, beti adi egongo gira. En ce qui concerne la politique en faveur de la langue basque, la mairie a signé un contrat de progrès avec l'Agglomération Pays Basque. Dans ce contrat-là, prennent part des agents de la mairie d'Ascain ainsi que des ATSEM, donc employés dans les écoles maternelles ; le but est d'apprendre le basque pour le parler et pour l'écrire pour ceux qui en ont besoin. Cette année, la mairie d'Ascain a pris part à Euskaraldia en tant que Kanpo arigune. D'autre part, nous sommes aussi en train d'écrire, une convention avec l'Institut Culturel Basque pour mettre en place une politique culturelle basque, bénéficiant des spectacles, des expositions qu'ils proposent dans leur programme Ibilki. Nous avons repris aussi contact avec l'association des Bertsulari pour que nous puissions, en plus de l'école, organiser des bertso saio toute l'année ; et aussi, nous tenons et nous essayons de communiquer le plus possible en basque et en français dans nos communiqués, dans nos signalisations... nous avons vraiment une volonté de parler en basque et surtout de vivre en basque.

2-Donibane-Lohitzune/Ziburu eta San Inazio lepoa arteko bide berdearen proiektua, Azkainetik pasatuz :

-> Proiektu honen berri dituzue ? Ze egutegia aurrekusia da ? Ondoko garapen iraunkor batzordeetan lantzen ahalko dugu ?

-> Oro har, zer politika publikoak aurreikusten dira autoa erabilpenari alternatibak garatzeko ?

-> Momentu hau baliatzen dugu Euskal Elkargoko mugikortasunaren sindikatuak autoak partekatzeo plataforma eta aplikazioa martxan jarri izana txalokatzeko.

Projet de voie verte entre Saint Jean de Luz / Ciboure et le col de Saint Ignace en passant par Ascain :

-> Avez-vous des nouvelles de ce projet ? Quel est le calendrier prévu ? Pourra t'on y travailler lors des prochaines commissions développement durable ?

- Plus généralement, quelles politiques publiques prévues pour développer des alternatives de transport à la voiture ?

- Nous en profitons pour saluer la mise en place de la plateforme et de l'application de covoiturage Txik Txak Kovoit' par le Syndicat des mobilités de l'agglomération Pays Basque.

M. Peyreblanque répond : les dernières réunions portant sur les pistes cyclables ont eu lieu en 2015. Il y avait eu différentes réunions au siège de l'Agglo à Urrugne, il y avait le Conseil Général qui était présent, l'Agglo Pays Basque et les représentants des communes de l'ex Agglo Sud Pays Basque. Ensuite, il y a eu des études de faisabilité avec des chiffrages approximatifs entre les différents tracés car il y en avait plusieurs dans les options. Il y en avait un qui reliait Ciboure à Sare en passant par Ascain le long du Halage ; il y avait l'autre tracé qui venait de Saint Jean de Luz vers Sare en passant

par Ascain, et puis il y avait des variantes avec Saint Jean de Luz avec une passerelle qui passerait derrière l'ex camping le long de la route départementale, donc il y avait différentes options avec des couts et des problématiques totalement différentes puisque du côté Ciboure, c'était à titre personnel celui qu'il préférait, il y avait des difficultés techniques plus importantes que celui de Saint Jean de Luz, à savoir qu'il y a des effondrements de berges tout le long de la Nivelle mais comme tout le long des cours d'eau en général ; donc les fluctuations des méandres font que... c'est compliqué techniquement d'autant qu'il y a des zones humides, qu'on est en zone ZNIEFF etc... et puis il y a les tracés, comme ils l'ont vu en commission des travaux ; il y a des questions techniques et aussi des endroits où il y a plus de privé que d'autres, bref c'est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Il y avait des scénarii qui variaient entre 1,8 millions et 3,3 millions d'euros, avec toujours cette idée de départ un tracé qui va de la mer jusqu'à Sare. C'était le contexte de l'époque, soit il y a 5 ans. Pour le moment, de manière très formelle, la mairie n'a pas été encore informée des projets. Il croit qu'il y a des études et des levées topo qui ont été faits depuis le mois de septembre et qui vont être finalisés et ils espèrent que cela va voir le jour. Pour prolonger la discussion, par rapport aux déplacements, ils l'ont aussi évoqué en commission des travaux, une délibération sera prise par toutes les communes du Pays Basque et par 3 des Landes puisque le Syndicat des Mobilités englobe Tarnos, Saint Martin de Seignanx et Ondres. Il va y avoir un Plan de Déplacement Urbain qui sera soumis à toutes ces communes. C'est une trame de principe, elle prend en compte le fait qu'il y a plus de 325 000 habitants dans cette entité-là et qu'il y a différents objectifs, c'est-à-dire que ce soit à la fois compatible avec le SCOT, les PLU locaux et le fait aussi de prendre en compte le Plan Climat Air Energie Territorial qui a été voté à l'Agglo en février 2020, avec aussi le respect du Code des Transports. La mairie vient de le recevoir, mais il pense qu'il ne peut y avoir qu'unanimité là-dessus car le dossier de 17 pages, ce n'est qu'un rappel du projet, de l'enjeu climatique, la fragilité de l'environnement et puis il y a des axes précis qui ont été établis, à savoir :

1) Transitions : moins se déplacer et mieux se déplacer, donc développer les alternatives à la voiture en général.

2) Cohésion sociale : le fait de prendre en compte les déplacements et permettre à tous de se déplacer. La question est aussi de savoir qui peut se déplacer, car la logique en urbain n'est pas la même qu'à la campagne. Souvent, le débat porte sur le tram, transport urbain, mais concrètement quand on habite à Ainhoa, Garazi ou Mauléon, cela devient compliqué car on n'a pas les mêmes connexions. Même ici, des transports en commun il y en a, mais quand on regarde les horaires et les dessertes, à son avis ils ne correspondent pas forcément aux besoins des zones desservies. Pour un étudiant qui est à Bayonne, Anglet ou Biarritz dans un lycée pro, pour y aller en bus, même s'il y a des applications qui facilitent la chose, cela devient très compliqué pour nos jeunes pour y aller et en général pour se déplacer et d'autant pour les gens en précarité.

3) Encouragement des initiatives citoyennes, intégrer le scolaire : c'est à dire faire pour et avec les usagers.

C'est ce qui va être soumis à tous les conseillers municipaux, mais ce sont des axes généraux de travail. Il faudra donc en approuver le principe et ensuite le Syndicat des Mobilités et l'Agglo travailleront plus en détail pour affiner les projets. A titre personnel, il a soumis l'idée à son équipe puisqu'ils doivent juste voter une adhésion au projet. Il souhaiterait symboliquement qu'en Commission Environnement par exemple, plutôt que de lire le projet et dire si l'on est d'accord ou pas, car de toute façon c'est tramé de manière à ce que tout le monde partage ce point de vue, il en a parlé à des maires et élus limitrophes, il croit qu'il faut une réflexion à la fois communautaire et aussi locale. Ainsi, le jour où ils délibéreront sur le sujet, il voudrait que symboliquement, on mette des axes qui concerneraient Ascain, par exemple des pistes cyclables, ils l'ont déjà évoqué, des parkings relais, des aménagements de desserte de bus, par exemple pour celui qui vient de Saint Jean de Luz à Lanzelai pour aller travailler, son premier bus est à 8h36. Il y a des entreprises qui sont ouvertes bien plus tôt. Ça pose problème si on veut offrir une alternative. Donc il faudrait essayer de lister pour Ascain ce qui nous semble indispensable pour les déplacements. Il pense qu'il faut le faire

en concertation avec les villes voisines car, par exemple, dans la vallée de la Nivelle, il y a 11 000 véhicules par jour en moyenne et on a la même problématique à Ainhoa, Sare, St Pée etc... on parlait d'échangeur à Chantaco, on peut parler des parkings relais, voies cyclables. Si toutes les communes vont dans ce sens, les autorités de l'Agglo et puis le Département verront qu'il y a une unité dans leur réflexion. Il en a parlé à Ciboure, il va avoir aussi une réunion à Urrugne, il en avait aussi parlé avec les maires de St Pée et Ainhoa. Ce serait bien d'affirmer d'entrée ce que l'on veut faire, que ce soit un peu 'gravé dans le marbre', d'avoir une réflexion commune avec les communes voisines qui serait plus porteuse que de chacun travailler de manière isolée, car les déplacements se font à une échelle autre que communale. Ce serait bien de le mettre et de le formaliser pour que le jour où les projets vont avancer, on ait marqué le territoire quelque part, et essayer d'avoir une vision commune et partagée. Il avait pensé le voir en Commission Environnement.

M. Taberna : zurekin ados, aldiz aipatzen duzularik herriko etxeko mailan, bada gogoeta bat eramateko bai ibilbide moduen, birziklatze eta bertze. Materiala aipatu dugu Finantziako Batzordean, hor fitexko autoak sartuko ditugu, badire bi behardanak iduriz zahartuak dire, behar dugu gogoeta bat eraman, eta aipatzen zen hibrid auto mota sarrazteko, eta atzo 'La terre au carré' France Inter irratian justuki auto elektrikoak aipatzen ziren eta makurrena zen hibrida, baditu ezentzaren akatsak eta elektrizitatearen akatsak, erran nahi baitu makurrena hori da, eta hori da ari direnak gehienak saltzen Estatuak galdetzen baitu horri buruz joateko. Beraz hortarako behar dugu adibide bat eman, gure gogoeta eraman eta ez kanpotik erraten gaituena, ari dire beste interes batzuk defenditzen, ongi da herriak egiten duena, baina bada ere barnean begira nola ibiltzen giren eta zer, gogoeta batzuk eraman ean zerri buruz gaki giren. Pour compléter, ils sont d'accord avec ce que disait Pascal, mais il y a des réflexions à mener aussi au sein de la municipalité, des ateliers techniques ; cette semaine, ils en parlaient en commission des finances, il y a un renouvellement de véhicules à priori anciens, et il semblerait que la mairie veut faire entrer des véhicules hybrides. Il se trouve qu'hier même à France Inter à midi, il y a tout le temps une émission 'la terre au carré', c'est sur l'écologie et ils comparaient justement les véhicules essence, batterie électrique et hybride, et les pires ce sont les hybrides. Et ce sont les véhicules qui se vendent le plus car l'Etat est en train d'amener vers ça. Donc, ayons notre propre réflexion, essayons de voir autre chose que ce que l'on nous dit. Ce n'est pas lui qui le dit, c'est France Inter : en effet, les hybrides ont tous les défauts : les défauts de l'essence et ceux de l'électrique, et ils disaient la vraie solution c'est à pied. Azkaine Bai, ce qu'ils proposaient au niveau de la Police Municipale, c'est le deux-roues. A l'époque, on a connu le garde champêtre en deux roues, en trial, et il faisait du très bon travail, il était apprécié de tout le monde.

M. Talazac durant ses 40 ans d'expérience de police n'a jamais fait de la chasse à la délinquance ou à la sécurité à bord d'un deux roues et l'expérience récente sur Ascain a montré que d'aller chercher des pottok ou des chiens qui se perdent ou partir sur des interventions en pleine nuit pour couper des arbres qui étaient tombés pour permettre à tous d'aller au travail, en deux roues c'est assez difficile. Le véhicule du policier qui doit être changé à 350 000 km, cela fait deux fois qu'il n'a pas pu s'en servir et qu'il est parti avec son véhicule personnel, ce qui importe c'est *un* : la sécurité pour lui et *deux* : l'efficacité du déplacement.

M. le Maire conclut : la problématique de la mobilité est primordiale pour les années futures. Il est très difficile de « contenter tout le monde », les voitures, les cyclistes... il croit qu'un des points essentiels c'est que les gens puissent aller au travail soit en vélo, soit avec les transports en commun ou en covoiturage, cela représente beaucoup de monde. Il n'y a pas que ceux qui se promènent ou vont au marché une fois par semaine à Saint Jean. Si déjà, on pouvait assurer pour ceux qui vont travailler un transport qui ne soit pas une voiture individuelle, ce serait une très bonne chose, mais c'est compliqué au niveau des communes, les voiries sont souvent difficilement aménageables en autre chose que ce qu'elles sont actuellement. Il espère qu'avec l'Agglo ils avanceront mais c'est un problème à la fois très très important et très compliqué à gérer.

M. le Maire clôt la séance à 20H15.